
Séminaire pluridisciplinaire[BR]- La participation à deux séminaires sur une thématique fiscale pointue [BR]- Séminaire pluridisciplinaire - Travail écrit : "Scissions partielles, disposition anti-abus et jurisprudence du S.D.A.".

Auteur : Grincel, Alina

Promoteur(s) : Levaux, Marc

Faculté : Faculté de Droit, de Science Politique et de Criminologie

Diplôme : Master de spécialisation en droit fiscal

Année académique : 2020-2021

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/11753>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.

ERRATA

Suite à une relecture de mon travail de fin d'études, j'ai décelé plusieurs erreurs. Dans le but de faciliter la lecture de celui-ci, j'ai décidé de les mettre en évidence :

Page 1, remerciements

Je tiens à remercier les personnes qui m'ont aidée dans la réalisation de ce travail de fin d'études.

Je remercie également mes professeurs de la « Haute Ecole de Commerce de Liège », qui sont également les titulaires de ce travail, Maîtres Jean Bublot et Aymeric Nollet.

Je remercie mon mari et mes enfants pour leur patience et les encouragements.

Page 4, § 5 : correction « Codes »

du **Code des impôts** sur les revenus

Page 5, §4 : correction du mot « transférée »

une partie de patrimoine est **transférée** à la société mère sans la dissolution de la société fille.

Page 8, §4 : correction de « **Code** des impôts sur les revenus »

Page 8, §5 : suppression du « le »

Les plus-values sur les actifs sont donc taxables en tant que **bénéfice** d'entreprise.

Page 8, §8 : correction du « cet »

Nous développerons cette problématique dans le chapitre sur la jurisprudence du SDA.

Page 9, §3 : ajout du « ne »

Pour les actionnaires, l'opération est également neutre, ils reçoivent les actions de la nouvelle société ou de la société bénéficiaire de la partie transférée en échange d'une partie de leurs anciennes actions, la souche **ne** dépassant pas 10% de leur apport initial.

Page 9, §4 : correction du mot « initiales »

en laissant les immeubles dans la société **initiale**

Page 9, §6 : correction de « se passent »

Le transfert de réserves et provisions constituées et exonérées d'impôt se passe également en neutralité fiscale

Page 10, §1 : correction du mot « effectuées »

Cette livraison de biens ou prestation de services est **effectuée** à titre onéreux.

Page 11, §6 : correction de « à », « doit » et « nominales »

La société qui effectue l'apport à son siège de direction

L'apport **doit** être exclusivement rémunéré soit par l'attribution d'actions ou parts représentatives de droits sociaux, soit par l'attribution d'actions et parts sociales, accompagnée d'un versement en espèces ne dépassant pas le dixième de la valeur **nominale** des actions ou parts sociales attribuées ;

Page 16, §6 : correction du mot « sûreté » plusieurs fois (accent)

Page 18, §5 : correction de « détenus »

les actions de la société B **détenues** par X à une nouvelle société.

Page 18, §9 : correction de « Anticipés»

Afin de sécuriser la neutralité fiscale de la scission, la société a fait une demande au Service des Décisions **Anticipées**.

Page 18, §10 et 11 : correction de «fiscales »

comme un de ses objectifs principaux la fraude ou l'évasion **fiscale** au sens de l'article 183bis du CIR92

Page 20, §5 : ajout de « de »

Ce juriste a proposé d'opter pour le transfert de la branche d'exploitation et **de** constituer la nouvelle société N1

Page 20, §8 : ajout des parenthèses

soit avec son personnel (**direction, employés et ouvriers**) au sujet des biens transférés.

Page 21, § 2 : correction du mot « afférents »

tous les impôts, taxes et contributions quelconques **afférentes** aux biens transférés

Page 21, § 5 : correction des mots « patrimoniale » et « liée »

Le but de l'opération n'était pas fiscal mais plutôt économique et **patrimonial**, **lié** à la gestion du patrimoine familial et en vue de l'héritage.

Page 22, §1 : correction de mots « fiscales » et « visés »

a comme objectif principal, ou comme un de ses objectifs principaux, la fraude ou l'évasion **fiscale** ; le fait qu'une des opérations **visées** à l'article 1

Page 22, §2 : suppression du mot « que » et correction du mot « répondait »

Le régime de neutralité fiscale avant la loi « fusion » du 11 décembre 2008 n'était pas applicable pour autant **que** l'opération (de fusion, scission ou apport) **réponde** à des besoins légitimes de caractère financier ou économique.

Page 24, §8 : remplacement du mot « lorsque » par « quand »

Il est nécessaire de mentionner également que la mesure générale anti-abus pourrait s'appliquer seulement en dernier recours par l'administration, **quand** aucune autre mesure spécifique ne s'applique.

Page 25, §3 : correction du mot « complètement » (accent)

Page 25, §6 : correction du mot « impôts » et suppression du mot « des »

en matière de l'impôt sur les revenus. Le législateur a voulu limiter les abus fiscaux en matière de droits d'enregistrement et de succession et a inséré des mesures similaires dans deux codes.

Page 25, §7 : correction de mots « administratives » et « le » :

Les circulaires administratives avec la « black list » et la « white list » des opérations (non limitatives) ont été publiées par l'administration.

Page 30, § 5 : remplacement de « sont » par « est » :

L'intérêt des sociétés participantes à la scission et de leurs actionnaires est également vérifié par le SDA.

Page 31, § 3 : correction du mot « reprises »

il est nécessaire de vérifier la matière reprise par les Régions au moment de la demande.

Page 31, §4 : correction de l'expression « le circulaire administratif »

La circulaire administrative du 4 mai 2012

Page 31, §5 : remplacement des mots « est celui » par « c'est »

Le domaine où la possibilité de demander une décision anticipée est favorisée, c'est celui de l'application de la mesure anti-abus.

Page 33, § 2 : correction du mot « sir »

Il est également demandé si les dettes spécifiquement liées aux actifs scindés ou maintenus existent et si elles suivront les actifs.

Page 34, §1 : correction du mot « analysé »

la disposition anti-abus de la directive fusions doit être analysée en termes d'impôts directs uniquement.

Page 34, §3 : correction du mot « général »

relatifs aux mesures anti-abus générale (art. 344, §1 du CIR92) ou spécifique (183 bis du CIR 92).

Page 34, § 4 : ajout du mot « la » 2 fois et correction du mot « intéressant »

Par conséquent, si les deux sociétés, la scindée et la bénéficiaire sont en bénéfice avant l'opération

Cette latence fiscale prend de l'ampleur ces dernières années, devenant plus intéressante que la déduction pour le capital à risque

Page 34, §4, correction du mot « excédent » (accent)

Page 35, § 5 : correction du mot « patrimoniale »

But patrimonial

Page 37, § 1 : correction du mot « retenue »

Le facteur de séparation des activités afin de réduire les risques de faillite par secteur d'activité a été également retenu en lien avec la crise sanitaire Covid 19.

Page 37, § 2 : correction du mot « des »

les intérêts **de** toutes les sociétés du groupe

Page 38, § 2 : correction du mot « disfonctionnements »

en vue de régler des **dysfonctionnements** de l'organe de gestion